

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Lundi 22 juin 2026

### Épisode caniculaire : la Protection Civile intensifie ses actions auprès des personnes vulnérables

La France est actuellement confrontée à un épisode caniculaire majeur affectant une grande partie du territoire national. **À ce jour, 35 départements sont placés en vigilance rouge et 45 départements en vigilance orange par Météo-France, traduisant l'ampleur et la gravité de cet événement météorologique.**

Face à cette situation exceptionnelle, la Protection Civile est pleinement mobilisée aux côtés des services de l'État, des collectivités territoriales, des établissements sanitaires et médico-sociaux ainsi que des acteurs de la solidarité.

**De nombreuses opérations de maraudes sont actuellement menées** afin d'aller à la rencontre des personnes isolées, sans domicile fixe ou particulièrement fragilisées par les conditions météorologiques. Ces actions permettent notamment de distribuer de l'eau, de diffuser les messages de prévention, d'assurer une veille de proximité et, lorsque cela s'avère nécessaire, d'orienter les personnes vers les dispositifs de prise en charge adaptés.

**La Protection Civile est également mobilisée en appui des établissements de santé, des EHPAD et des structures médico-sociales confrontés à une sollicitation accrue durant cet épisode de fortes chaleurs.** Aux côtés des professionnels de ces établissements, nos bénévoles contribuent à renforcer les capacités d'accueil et d'accompagnement des publics les plus fragiles.

**Dans plusieurs départements, les équipes participent également à la mise en place et au fonctionnement de centres d'hébergement d'urgence et d'espaces rafraîchis destinés à accueillir temporairement les personnes les plus exposées aux effets de la chaleur.** Ces dispositifs permettent d'offrir des conditions d'accueil sécurisées à des publics particulièrement vulnérables face à la persistance de températures élevées, y compris durant la nuit.

**La Protection Civile est également mobilisée dans le cadre de la convention-cadre nationale qui la lie à la SNCF,** permettant d'apporter un appui à la prise en charge des voyageurs vulnérables ainsi qu'à la gestion d'incidents susceptibles de survenir en gare ou sur les emprises ferroviaires dans un contexte de fortes chaleurs.

**La Protection Civile a également adapté son dispositif opérationnel en renforçant sa présence sur les dispositifs prévisionnels de secours mis en œuvre à l'occasion des manifestations accueillant du public,** afin de répondre à l'augmentation prévisible des sollicitations liées aux effets des fortes chaleurs.

Cette mobilisation exceptionnelle illustre l'engagement constant des bénévoles de la Protection Civile et leur capacité à apporter une réponse concrète, humaine et complémentaire à l'action des services de l'État et des collectivités territoriales lors des situations de crise.

## Rappel des consignes de prévention

La Protection Civile appelle l'ensemble de la population à la plus grande vigilance et rappelle les principaux réflexes à adopter durant cette période de canicule :

- Boire régulièrement de l'eau, même en l'absence de sensation de soif ;
- Se rafraîchir plusieurs fois par jour et privilégier les lieux frais ou climatisés ;
- Maintenir autant que possible son logement au frais en fermant volets et fenêtres durant la journée ;
- Limiter les activités physiques et les déplacements aux heures les plus chaudes ;
- Prendre régulièrement des nouvelles de ses proches, en particulier des personnes âgées, isolées, malades ou en situation de handicap ;
- Ne jamais laisser un enfant, une personne vulnérable ou un animal seul dans un véhicule ;
- En cas de malaise, de déshydratation ou de symptôme inhabituel lié à la chaleur, contactez rapidement les secours ou un professionnel de santé.

La Protection Civile demeure pleinement mobilisée afin de protéger, aider et secourir les populations tout au long de cet épisode caniculaire.

*À propos de la Protection Civile :*

*La Protection Civile en France est une association nationale à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et agréée de Sécurité Civile. Comptant 32 000 adhérents bénévoles, elle joue un rôle essentiel en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics. Ses missions principales consistent à porter secours, former les populations et protéger en cas de crises ou de catastrophes. À la demande des autorités de l'État, des organismes publics ou privés, ou de sa propre initiative, la Protection Civile mobilise tous ses moyens pour assurer la sécurité et le secours des populations en France et à l'étranger.*

### **Contacts presse**

Veille Nationale - 01 71 12 63 28 / [operationnel@protection-civile.org](mailto:operationnel@protection-civile.org)  
Laurine MAROT - 06 31 10 80 26 / [communication@protection-civile.org](mailto:communication@protection-civile.org)